

ARTICLES	Niveau 1 (confirmé)	Niveau 2 (intermédiaire)	Niveau 3 (débutant)
<b>1 – Composition</b> Le championnat est composé	À déterminer en fonction des engagements	À déterminer en fonction des engagements	À déterminer en fonction des engagements
	Des associations sportives ayant réglées leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.		
<b>2 – Associations sportives qualifiées</b>	Engagement possible toute l'année sportive sous réserve de place disponible		
<b>3 – Qualification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- U8M, U8F, U9M, U9F</li> <li>- U7M, U7F (certificat médical du médecin de famille).</li> <li>- <b>U6M, U6F INTERDITS</b></li> </ul>		
<b>4- Terrain</b>	Match sur largeur de terrain jusqu'aux vacances de Noël Match tout terrain à partir de la rentrée de janvier	Match sur largeur de terrain	
<b>5 – Ballon</b>	TAILLE 5		
<b>6 – Hauteur de panneau</b>	2m60		
<b>7 – Obligations sportives</b>	<p>Toutes les défenses de <b>zone demi-terrain et défenses tout terrain organisées</b> sont <b>INTERDITES</b>. Défense <b>INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE</b></p> <p>Tous les écrans (sur le porteur du ballon et entre non porteurs) sont <b>FORMELLEMENT INTERDITS</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Jeu rapide en zone arrière<sup>1</sup></b></p> <p style="text-align: center;"><b>SI MATCH JOUE EN TOUT TERRAIN, pas de changement sur violation en zone arrière</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SI MATCH JOUE EN LARGEUR, changement à la volée</b></p>		
<b>8 – Temps de jeu</b>	À déterminer en fonction du créneau disponible et du nombre d'équipes	À déterminer en fonction du créneau disponible et du nombre d'équipes	
<b>9 – Prolongations</b>	Pas de prolongation		
<b>10 – Horaires des rencontres</b>	En fonction de la disponibilité du club		
<b>11 – Système de l'épreuve</b>	Plateau en 4 contre 4 Chaque club doit organiser un plateau sur la saison		
<b>12 – Chronomètre des tirs</b>	<div style="border: 1px solid black; background-color: #cccccc; padding: 5px; display: inline-block;"> <b>GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE</b> </div>		

<sup>1</sup> En cas de manquement constaté à ces obligations, l'entraîneur devra demander à l'arbitre de consigner les faits dans les réserves et de communiquer toutes vidéos à la Commission Technique du CD34.

ARTICLES	Niveau 1 (confirmé)	Niveau 2 (intermédiaire)	Niveau 3 (débutant)
13 – Logiciel e-marque	AUCUNE OBLIGATION DE REALISER UNE FEUILLE DE MARQUE ET DE L'ENVOYER CEPENDANT LES FEUILLES SERONT A DISPOSITION ET LES CLUBS PEUVENT REALISER EN PARRALLELE UNE FORMATION OTM		
14 – Classement	Aucun classement		
15 – Sanction en cas de forfait général	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est mise hors championnat.		
16 – Statut des Techniciens			
17 - Arbitre	Arbitres clubs		
18 – Salle	Classement : H1		
19 – Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.		